

Sur le procédé

## CREATION 55 LOOSELAY / CREATION 70 LOOSELAY

**Famille de produit/Procédé** : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

**Titulaire(s)** : **Société GERFLOR SAS**

### AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

**Groupe Spécialisé n° 12** - Revêtements de sol et produits connexes

## Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V3	<p>Cette version annule et remplace l'Avis Technique 12/19-1786_V2.</p> <p>Les modifications apportées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ajout de dalles de dimension 600x600 mm pour le revêtement CREATION 55 LOOSELAY.</li> </ul>	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

### Descripteur :

Revêtements de sol plombants à base de PVC, présentés en dalles et lames et destinés à la pose maintenue en plein ; ils sont collés en plein dans les zones exposées directement au soleil sans dispositif de protection ou d'occultation du rayonnement à l'exception du cas de la pose sur ancienne dalles vyniles amiantées. Ils sont fabriqués essentiellement par calandrage et sont constitués de :

- une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane);
- une couche médiane imprimée;
- une couche intercalaire calandree avec armature voile de verre ;
- une couche d'envers à relief calandree.

## Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté .....	4
1.1.1.	Zone géographique .....	4
1.1.2.	Ouvrages visés.....	4
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	5
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé .....	6
1.3.1.	Précautions d'entretien .....	6
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation .....	7
2.1.1.	Identification.....	7
2.2.	Description.....	7
2.2.1.	Revêtement.....	7
2.2.2.	Caractéristiques spécifiées par le fabricant .....	8
2.2.3.	Produits prescrits.....	9
2.3.	Disposition de conception .....	10
2.3.1.	Classement UPEC du local .....	10
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 10	10
2.3.3.	Eléments du dossier de consultation.....	10
2.3.4.	Chauffage des locaux .....	10
2.3.5.	Supports en rénovation.....	10
2.3.6.	Planchers surélevés.....	10
2.3.7.	Protection contre les remontées d'humidité sur ancien dallage et supports exposés à des remontés d'humidité	11
2.3.8.	Cas des planchers chauffants.....	11
2.4.	Dispositions de mise en œuvre .....	11
2.4.1.	Stockage.....	11
2.4.2.	Conditions de température et d'hygrométrie.....	11
2.4.3.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports .....	11
2.5.	Réception – Mise en service .....	16
2.6.	Entretien – Utilisation.....	17
2.7.	Traitement en fin de vie .....	17
2.8.	Assistance technique.....	17
2.8.1.	Soutien à la préconisation .....	17
2.8.2.	Soutien lors du chantier .....	17
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle.....	17
2.9.1.	Fabrication .....	17
2.9.2.	Contrôles .....	17
2.10.	Mentions des justificatifs.....	17
2.10.1.	Résultats expérimentaux.....	17
2.10.2.	Références chantiers .....	18
2.11.	Annexes du Dossier Technique.....	19
	Tableaux et figures du Dossier Technique.....	19
	Annexe 1 – Joint de dilatation .....	19
	Annexe 2 – Seuils .....	20
	Annexe 3 – Raccordement au revêtement adjacent.....	21

# 1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

---

## 1.1. Domaine d'emploi accepté

---

### 1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

### 1.1.2. Ouvrages visés

Locaux relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon les supports revendiqués, comme indiqué ci-dessous :

#### 1.1.2.1. Locaux

##### 1.1.2.1.1. Procédé CREATION 55 LOOSELAY

- Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés :
  - U3 P3 E2 C2 sur support à base de liant hydraulique neuf tel que défini au §1.1.2.2.1 ci-après et existant tel que défini au §1.1.2.2.2 ci-après;
  - U3 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium, neuve telle que définie au § 1.1.2.2.5 ci-après ou existante telle que définie au § 1.1.2.6.ci-après;
  - U3 P3 E2 C2 sur chape asphalte neuve telle que définie au §1.1.2.2.3 ci-après et existante telle que définie au §1.1.2.2.4 ci-après;
  - U3 P3 E2 C2 sur support plancher surélevé\*\* en béton, en aluminium, et en acier neuf tel que défini au §1.1.2.2.9 ci-après ;
  - U3 P3 E1 C2 sur support plancher surélevé\*\* en bois, en plâtre et à base de sulfate de calcium neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.9 ci-après;
  - U3 P3 E1 C2 sur support en bois ou en panneaux à base du bois, neuf tel que défini au §1.1.2.2.7 ci-après ou existant tel que défini au § 1.1.2.2.8. ci-après ;
  - U3 P3 E1/2\* C2 sur revêtement existant tel que défini au §1.1.2.2.10 ci-après ;
  - U3 P3 E1/2\* C2 sur revêtement linoléum existant tel que défini §1.1.2.2.10 ci-après.

##### 1.1.2.1.2. Procédé CREATION 70 LOOSELAY

- U4 P3 E2 C2 sur support à base de liant hydraulique, neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.1 ci-après et existant tel que défini dans le §1.1.2.2.2 ci-après,
- U4 P3 E2 C2 sur chape asphalte neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.3 ci-après et existant tel que défini dans le §1.1.2.2.4 ci-après,
- U4 P3 E2 C2 sur support plancher surélevés\*\* en béton, en aluminium et en acier neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.9 ci-après;
- U4 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium, neuve telle que définie dans le § 1.1.2.2.5 ci-après ou existante telle que définie dans le § 1.1.2.6.ci-après;
- U4 P3 E1 C2 sur support plancher surélevés\*\* bois, plâtre et à base de sulfate de calcium neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.9 ci-après.
- U4 P3 E1 C2 sur support en bois ou en panneaux à base du bois, neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.7 ci-après ou existant tel que défini dans le § 1.1.2.2.8. ci-après;
- U4 P3 E1/2\* C2 sur revêtement existants tel que défini dans le §1.1.2.2.10 ci-après
- U4 P3 E1/2\* C2 sur revêtement linoléum existants §1.1.2.2.10 ci-après.

E1, E2 : joints vifs

**\* : Sans surclassement E du local : en travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé.**

**\*\* : Seule la pose maintenue est autorisée.**

#### 1.1.2.2. Supports

##### 1.1.2.2.1. Supports neufs à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant)

Les supports admis sont :

- Les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7) à l'exclusion des planchers chauffants réversibles (dits aussi "rafraichissants");

- Les chapes fluides à base de ciment exécutées conformément aux "Règles Professionnelles de La FFB -UNECP et de la CAPEB pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" ou faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé ;
- Les planchers rayonnants électriques (PRE) conformes au CPT du CSTB n°3606\_V3.

#### **1.1.2.2.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu**

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » ( *Cahier 3606 du CSTB*) est également admise, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.

#### **1.1.2.2.3. Chapes asphalte neuves**

Les supports à base d'asphalte visés par le présent document sont réalisés conformément aux dispositions du fascicule 8 /9 du « Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes » relatif aux « Chapes asphalte en sous-couche de revêtements de sol » (asphalte type AF du fascicule 10).

L'épaisseur nominale de 20 mm est portée à 25 mm pour les locaux classés P3.

#### **1.1.2.2.4. Chapes asphalte existante remise à nu**

Les supports admis sont les supports en asphalte tels que décrits dans le présent Dossier Technique au paragraphe §1.1.2.2.3.

#### **1.1.2.2.5. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves**

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux "Règles Professionnelles de l'UNECP pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium ».

#### **1.1.2.2.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu**

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1

#### **1.1.2.2.7. Supports neufs en bois ou en panneaux dérivés du bois neufs**

Les supports admis sont ceux décrits au §6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage n'est pas visée.

#### **1.1.2.2.8. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois**

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### **1.1.2.2.9. Planchers surélevés neufs (à libre accès)**

Les planchers surélevés (techniques) admis sont ceux exécutés conformément à la norme NF DTU 57.1.

Seule la pose maintenue est autorisée sur ces supports.

#### **1.1.2.2.10. Revêtements existants**

Les revêtements existants admis sont ceux définis au §7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme.

En outre sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solives exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1.

---

## **1.2. Appréciation**

---

### **1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi**

#### **1.2.1.1. Réaction au feu**

Le revêtement de sol CREATION 55 LOOSELAY fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET N° 2018/091-1 en date du 01 Juin 2018, indiquant un classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C<sub>fl</sub>-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m<sup>3</sup> et sur fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique ≥ 1350 kg/m<sup>3</sup>.

Le revêtement de sol CREATION 70 LOOSELAY fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET N° 2019/014-1 en date du 14 Janvier 2019, indiquant un classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur panneau de particules de bois non ignifugé de classe C<sub>fl</sub>-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m<sup>3</sup> et sur fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique ≥ 1350 kg/m<sup>3</sup>.

#### 1.2.1.2. Données environnementales

Les procédés CREATION 55 LOOSELAY et CREATION 70 LOOSELAY ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

#### 1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

#### 1.2.1.4. Travaux en présence d'amiante

L'ensemble des travaux de mise en œuvre des revêtements sur ancien support contenant de l'amiant (reconnaissance comprise) relève du strict respect de la réglementation en vigueur.

#### 1.2.1.5. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédés) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

#### 1.2.1.6. Durabilité - Entretien

Les classements au §1.1.2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

#### 1.2.1.7. Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement.

---

### **1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé**

---

#### **1.3.1. Précautions d'entretien**

L'attention de l'exploitant est attirée sur la nécessité de respecter les prescriptions d'entretien, afin de limiter l'encrassement du produit.

## 2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

---

### 2.1. Mode de commercialisation

---

**Titulaire : Société GERFLOR**

**43, Boulevard Garibaldi**

**FR-69170 Tarare**

Tél : 04.74.05.40.00

Internet : [www.gerflor.com](http://www.gerflor.com)

#### Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n°305/2011, les produits « CREATION 55 LOOSELAY » et « CREATION 70 LOOSELAY » font l'objet de déclarations des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

#### 2.1.1. Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le coloris et le numéro de lot figurent sur les emballages.

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

---

### 2.2. Description

---

#### 2.2.1. Revêtement

##### 2.2.1.1. Type et structure

Revêtements de sols vinyliques (NF EN ISO 10582) présentés en lames ou en dalles, fabriqués essentiellement par calandrage ; ils comprennent :

- Une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane) ;
- Une couche médiane imprimée ;
- Une couche intercalaire calandree avec armature voile de verre ;
- Une couche d'envers à relief calandree.

##### 2.2.1.2. Aspect

La surface présente un léger grain de surface.

L'envers des revêtements CREATION 55 LOOSELAY et CREATION 70 LOOSELAY présente un relief en envers qui donne le sens de fabrication.

##### 2.2.1.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 15 coloris pour le revêtement CREATION 55 LOOSELAY et le revêtement CREATION 70 LOOSELAY comprend 21 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

## 2.2.2. Caractéristiques spécifiées par le fabricant

### 2.2.2.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Les dimensions des deux revêtements sont définies ci-dessous :

	<b>Dimension Dalles</b>	<b>Dimension Lames</b>	<b>Epaisseur totale nominale</b>
<b>Creation 70 Looselay</b>	600 × 600 mm 914 × 914 mm	1220 × 228,6 mm	6,00 mm
<b>Creation 55 Looselay</b>	500 × 500 mm 600 × 600 mm	1220 × 228,6 mm	4,50 mm

**Tableau 1 : dimensions des deux revêtements**

<b>Caractéristiques</b>	CREATION 55 LOOSELAY	CREATION 70 LOOSELAY
Dimensions des lames (mm) – NF EN ISO 24342 Dimensions des dalles (mm) – NF EN ISO 24342	1220 (± 0,5) × 228,6 (± 0,25) 500 × 500 (± 0,5); 600 × 600 (± 0,5)	1220 (± 0,5) × 228,6 (± 0,25) 914 × 914 (± 0,5) ; 600 × 600 (± 0,5)
Masse surfacique totale (g/m <sup>2</sup> ) – NF EN ISO 23997	7500 (+13% / -10%)	10000 (+13% / -10%)
Equerrage (mm) – ISO 24342 Côté < 400 mm Côté > 400 mm	< 0,25 mm < 0,35 mm	< 0,25 mm < 0,35 mm
Épaisseur totale Épaisseur totale nominale (mm) – NF EN ISO 24346 Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm) Écart de la valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm)	4,50 ± 0,15 ± 0,10	6,00 ± 0,15 ± 0,10
Caractéristiques de la couche de surface Épaisseur moyenne (mm)	0,55	0,70
Caractéristiques de la couche imprimée <sup>1</sup> Épaisseur moyenne (mm)	0,10	0,10
Caractéristiques des couches d'envers calandrées Épaisseur moyenne (mm) <sup>1</sup>	3,85	5,20

**Tableau 2 : Caractéristiques géométriques et pondérales**

<sup>1</sup> Pour information



## 2.2.2.2. Autres caractéristiques d'identification d'aptitude

Caractéristiques	CREATION 55 LOOSELAY	CREATION 70 LOOSELAY
<b>Caractéristiques mécaniques</b> Contraintes de traction pour un allongement de 1% (daN/cm) - sens de fabrication - sens transversal Poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm) selon ISO 24343-1 Résistance au pied de meuble selon NF EN ISO 24343-1 (P0 ; 100kg) Essai de chaise à roulettes selon ISO 4918	$\geq 2$ $\geq 2$ $\leq 0,10$  OK  OK	$\geq 2$ $\geq 2$ $\leq 0,10$  OK  OK
<b>Stabilité et cohésion</b> Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) selon NF EN ISO 23999 Incurvation à la chaleur (mm) selon NF EN ISO 23999 Solidité des coloris à la lumière selon NF EN ISO 105-B02	$\leq 0,15$ $\leq 2$ $\geq 6$	$\leq 0,15$ $\leq 2$ $\geq 6$
<b>Résistance thermique déclarée</b> Etablie à partir de la conductivité thermique déterminée suivant NF EN 12524 (m <sup>2</sup> .K/W)	0,02	0,02

**Tableau 3 : Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude**

## 2.2.3. Produits prescrits

Les produits prescrits ci-dessous doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

## 2.2.3.1. Primaire (Sur panneaux à base de bois)

Sur les supports bois, un primaire sera utilisé avant application du produit de maintien.

Le primaire doit être associé avec le produit de maintien.

Nom	Fabricant/ Distributeur
TEC 044/2	HB FULLER
ECOPRIM T PLUS	MAPEI
165 PROLIPRIM UNIVERSEL	PAREXLANKO
PE 260	UZIN
CEGEPRIM RN	SIKA

**Tableau 4 : Primaires prescrits sur panneaux à base de bois**

## 2.2.3.2. Produits de maintien

Le fabricant du revêtement prescrit les produits de maintien de type résines acryliques en émulsion listés ci-dessous :

Nom	Fabricant/ Distributeur	Outil d'application
CG 100 DPA	SIKA	Rouleau type laqueur Raclette Spatule A4
FIX A 760 TECH SADER ADHESIF FIX A 570 MULTITACK DALFIX	BOSTIK BOSTIK SADER BOSTIK MIPLACOL BOSTIK MANG	Rouleau laine poils courts  Spatule n°A4
ULTRABOND ECO-FIX	MAPEI	Spatule TKB A1
TEC 542	HB FULLER	Rouleau poils nylon court
930 LANKOCRYL FIX	PAREXLANKO	Rouleau laqueur
U2100	UZIN	Rouleau mousse fine Pinceau

**Tableau 5 : Produits de maintien prescrits**

Le fabricant du revêtement prescrit également un adhésif double face de 740 mm de largeur :

Nom	Fabricant/Distributeur
FIX&FREE 740	GERFLOR

2.2.3.3. Produits pour la pose collée en plein dans les zones exposées directement au soleil sans dispositif de protection ou d'occultation du rayonnement

Nom	Fabricant/ Distributeur
STIX P956 2K	BOSTIK
SOL UR	CEGECOL
CEGE HYBRIDE XTREM	
ADESILEX G 19	MAPEI
KR 430	UZIN
KE68	

**Tableau 6 : Produits prescrits pour la pose collée en plein**

## 2.3. Disposition de conception

### 2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

### 2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

### 2.3.3. Eléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635\_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

### 2.3.4. Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de + 15 °C requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

### 2.3.5. Supports en rénovation

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support.

La pose nécessite une température minimale de +15 °C du support et de l'atmosphère dans tous les cas.

### 2.3.6. Planchers surélevés

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les exigences de dimensionnement relatives à ces supports en fonction de la destination du local.

### 2.3.7. Protection contre les remontées d'humidité sur ancien dallage et supports exposés à des remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports exposés à des remontées d'humidité (Cf. NF DTU 53.12 P1-1-1) et la solution pour s'en prémunir devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

En particulier, dans le cas d'un ancien dallage revêtu ou non de carrelage, il devra faire réaliser une étude en vue de déterminer la présence ou non d'un ouvrage d'interposition assurant la protection contre ces remontées d'humidité.

En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme indiqué aux § 2.4.3.1.1 et § 2.4.5.6.1 du Dossier Technique

### 2.3.8. Cas des planchers chauffants

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis dans la nomenclature ci-dessus ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe CREATION 55 LOOSELAY ou CREATION 70 LOOSELAY sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m<sup>2</sup>. K/W et, dans le cas d'un ancien sol résilient, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du revêtement CREATION 55 LOOSELAY ou CREATION 70 LOOSELAY, de la résistance thermique de l'ancien revêtement.

---

## 2.4. Dispositions de mise en œuvre

---

La pose libre n'est pas visée par le présent Document Technique d'Application.

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.12 Partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

### Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante (exclue pose collée en plein):

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée

#### 2.4.1. Stockage

Les produits sont stockés horizontalement sur une surface plane et propre et conformément à l'article 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

#### 2.4.2. Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 modifié comme suit :

La température minimale (du support et de l'atmosphère) nécessaire pour effectuer la pose doit être comprise entre + 15°C et +25°C.

#### 2.4.3. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.3.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

##### 2.4.3.1.1. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et repris ci-dessous.

Les points suivants sont contrôlés : humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, produit de cure.

Les écarts de planéité doivent être :

- ≤ 5 mm sous la règle de 2 m,
- ≤ 1 mm sous la règle de 20 cm.

### Cas particulier d'un support humide ou exposé à des reprises ou à des remontées d'humidité :

Les DPM (Documents Particuliers du Marché) indiqueront les dispositions permettant de ne pas exposer le revêtement de sol PVC à l'humidité :

- soit une chape désolidarisée (chape rapportée) assurant la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie avec une finition de surface lisse, fine et régulière (Cf. norme NF DTU 26.2) ;
- soit une barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des reprises ou remontées d'humidité bénéficiant d'un Avis Technique en cours de validité. Dans le cas d'un dallage, cette dernière solution n'est envisageable que s'il est armé (Cf. norme NF DTU 13.3).

##### 2.4.3.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits à l'article 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou dans le cas de chape fluide, dans les règles professionnelles (édition juillet 2022) des chapes fluides, pour la pose d'un revêtement de sol plastique.

#### 2.4.3.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

##### **2.4.3.2.1. Exigences relatives aux supports**

Ce sont celles prescrites dans les règles professionnelles de la FFB-UNECP et de la CAPEB (édition juillet 2022) des chapes liquides ou du Document Technique d'application de la chape considérée, pour la pose d'un revêtement de sol PVC.

##### **2.4.3.2.2. Travaux préparatoires**

Les prescriptions du § 2.4.3.1.2 du présent document s'appliquent.

Conformément aux Règles Professionnelles de la FFB-UNECP et de la CAPEB (Juillet 2022), sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface, sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape le cas échéant.

#### 2.4.3.3. Supports neufs à base de bois

##### **2.4.3.3.1. Exigences relatives aux supports**

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### *2.4.3.3.1.1. Travaux préparatoires*

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois) et au moins classé P3 ; il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.12 et au Cahier du CSTB 3634\_V2 de novembre 2012.

#### 2.4.3.4. Chapes asphalte neuves

##### **2.4.3.4.1. Exigences relatives aux supports**

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### **2.4.3.4.2. Travaux préparatoires**

Un enduit de ragréage ou de dressage adapté à cet usage et bénéficiant d'un certificat QB favorable doit toujours être mis en œuvre sur la totalité de la surface.

Cf. § 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.3.5. Planchers surélevés neufs (à libre accès)

##### **2.4.3.5.1. Exigences relatives aux supports**

Cf. norme NF DTU 57.1.

La flèche sous une règle de 2 m en n'importe quelle localisation de la surface du plancher surélevé ne doit pas excéder 2 mm. Les éléments de plancher métallique surélevé doivent avoir subi un traitement de protection, soit par galvanisation, soit par électrodéposition, soit par revêtement organique approprié.

#### 2.4.3.6. Supports existants en rénovation

##### **2.4.3.6.1. Anciens supports remis à nu à base de liant hydraulique**

##### *2.4.3.6.1.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 et à son annexe D.

Cette étude est basée sur le Tableau 5 du NF DTU 53.12 P1-1-1 a pour objet notamment :

- de mesurer la planéité ;
- de définir les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer ;
- de repérer les fissures et joints de fractionnement qui doivent être traités ;
- de déterminer la nature des chapes.

A l'issue de l'étude préalable de reconnaissance du support, la conservation ou la dépose des supports anciens est déterminée selon les critères définis dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1 et complétée par les dispositions définies au § 2.4.3.1.1ci-avant du présent Dossier Technique.

**Cas particulier d'un support humide ou exposé à des reprises ou remontées d'humidité** (Cf. NF DTU 5312 P1-1-1) :

Les dispositions du § 2.4.3.1.1 s'appliquent.

##### *2.4.3.6.1.2. Travaux préparatoires*

Le support est préparé comme indiqué au §9.2.1 et au §9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétée par les dispositions décrites au § 2.4.3.1.2 du présent Dossier Technique.

**2.4.3.6.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu***2.4.3.6.2.1. Exigences relatives aux supports*

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétée par les dispositions décrites définies au § 2.4.3.6.1 ci-avant du présent Dossier Technique

*2.4.3.6.2.2. Travaux préparatoires*

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

**2.4.3.6.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois***2.4.3.6.3.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

*2.4.3.6.3.2. Travaux préparatoires*

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

**2.4.3.6.4. Anciennes chapes asphalte***2.4.3.6.4.1. Exigences relatives aux supports*

Ce sont celles indiquées au § 2.4.3.4.1

*2.4.3.6.4.2. Travaux préparatoires*

Ce sont ceux indiqués au § 2.4.3.4.2

**2.4.3.6.5. Supports revêtus de carrelage ou assimilés***2.4.3.6.5.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

*2.4.3.6.5.2. Travaux préparatoires*

Lorsque l'étude préalable a conduit à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement CREATION 55 LOOSELAY ou CREATION 70 LOOSELAY et complété comme ci-dessous :

En outre :

- Pour le CREATION 55 LOOSELAY, il convient d'appliquer un enduit de sol lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 4 mm et/ou la profondeur des joints est supérieure à 1 mm. ;
- Pour le CREATION 70 LOOSELAY, il convient d'appliquer un enduit de sol lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou la profondeur des joints est supérieure à 2 mm.

**2.4.3.6.6. Supports revêtus d'un ancien revêtement de sol souple en lés,***2.4.3.6.6.1. Exigences relatives aux supports*

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

*2.4.3.6.6.2. Travaux préparatoires*

Seule la pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise ; la pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée dans les mêmes conditions que celles indiquées dans Tableau 5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et son annexe D.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué au § 2.4.3.6.1.2.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite nettoyé conformément au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12.

#### **2.4.3.6.7. Supports revêtus d'anciennes dalles semi-flexibles non amiantée**

##### *2.4.3.6.7.1. Exigences relatives aux supports*

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1

##### *2.4.3.6.7.2. Travaux préparatoires*

Lorsque l'étude préalable a conduit à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au §9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement CREATION 55 LOOSELAY ou CREATION 70 LOOSELAY.

Le nettoyage du sol est réalisé par dépoussiérage par une aspiration soignée et par lessivage avec rinçage soigné si nécessaire.

#### **2.4.3.6.8. Supports revêtus d'anciennes dalles semi-flexibles amiantées**

##### *2.4.3.6.8.1. Exigences relatives aux supports*

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

##### *2.4.3.6.8.2. Travaux préparatoires*

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

#### **2.4.3.6.9. Peinture de sol**

##### *2.4.3.6.9.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### *2.4.3.6.9.2. Travaux préparatoires*

Lorsque l'étude préalable a conduit à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au §9.2.4 du NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement CREATION 55 LOOSELAY ou CREATION 70 LOOSELAY.

#### **2.4.3.6.10. Anciens revêtements de sol coulés en résine**

##### *2.4.3.6.10.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

##### *2.4.3.6.10.2. Travaux préparatoires*

Les sols en résine sans défaut sont conservés.

Les sols en résine avec défauts sont déposés en totalité.

L'exécution des enduits de sol intérieurs est requise après la dépose de l'ancien sol en résine (Cf §.2.4.3.6.1).

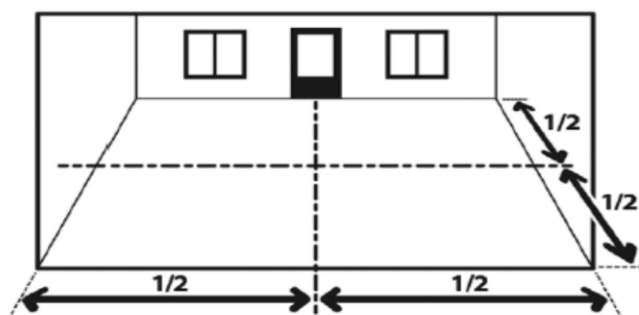
#### **2.4.3.6.11. Pose avec un produit de maintien**

##### *2.4.3.6.11.1. Calepinage et disposition des dalles / lames*

Cf. § 9.1 et § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 complété comme suit :

Tracer les axes de départ suivant les dispositions ci-dessous :

- Centrer une rangée de dalles/lames sur les accès principaux,
- Vérifier que les dalles/lames de coupe périphériques seront supérieures à une demi-dalle/lame.



La pose des dalles et lames s'effectue comme défini ci-dessous :

- à joints vifs ;
- à sens contrarié à 90° pour les dalles ;
- dans le même sens pour les lames; La pose s'effectue en ménageant un décalage minimum d'un tiers de la longueur de lame en chaque rangée ;

#### 2.4.3.6.11.2. Application du produit de maintien

L'application du produit de maintien se fera par simple encollage à raison de 80 à 150 g/m<sup>2</sup> avec une spatule dentée fine type A4 ou A1 (spécification TKB) ou avec un rouleau selon les spécifications du fabricant de colles.

Lorsque la fiche technique prévoit l'application au rouleau celle-ci doit être privilégiée.

Sur chapes fluides à base de sulfate de calcium, suivre les indications du fabricant de colle (application préalable d'un primaire).

Avant emploi, le produit de maintien est soigneusement homogénéisé. Il y a lieu de respecter les indications d'emploi des fabricants de produit de maintien notamment le temps de gommage et le temps ouvert pratique.

Dans tous les cas, le produit de maintien est appliqué sur toute la surface du local à traiter.

Le ruban adhésif FIX&FREE 740 est déroulé bord à bord et est appliqué sur toute la surface. Le film de protection de l'adhésif est retiré au fur et à mesure de l'avancement de la pose des dalles/lames.

#### 2.4.3.6.11.3. Pose du revêtement

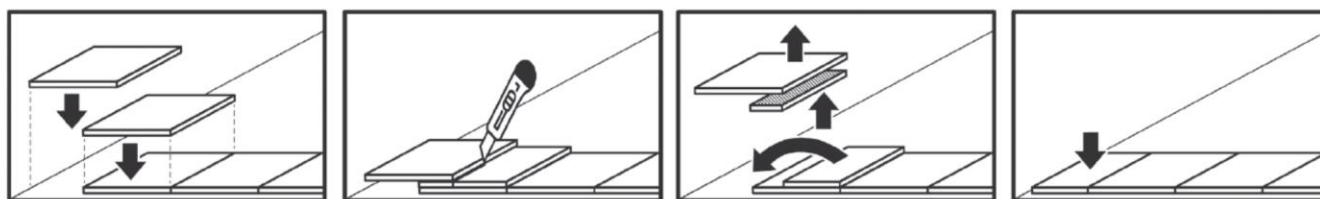
Après gommage total du produit de maintien, la pose du revêtement peut être effectuée.

La pose des dalles est réalisée en escalier selon le principe illustré ci-après.

La pose des lames est réalisée par rangées avec décalage d'un tiers de la longueur des lames entre chaque rangée afin d'obtenir un alignement de joint toutes les trois rangées.

Lors de la pose, la vérification de l'alignement des joints doit être effectuée régulièrement.

La découpe en périphérie des dalles se fait par report et au cutter (Cf. Annexe).



**Figure 1 : Découpe périphérique des dalles CREATION 55/70 LOOSELAY**

#### 2.4.3.6.11.4. Marouflage

Un marouflage est obligatoire et s'effectue en deux temps :

- Manuel à l'aide d'une cale à maroufler au fur et mesure de l'avancement ;
- A l'aide d'un rouleau à maroufler, passer sur la totalité de la surface à la fin des opérations.

#### 2.4.3.6.12. Pose collée en plein

Elle intervient uniquement dans les zones exposées directement au soleil sans dispositif de protection ou d'occultation du rayonnement.

La reconnaissance et la préparation du support sont identiques à celles définies au § 2.9.2.

Les produits de mise en œuvre sont ceux définis au § 2.2.3.3.

La mise en œuvre du revêtement CREATION 55 LOOSELAY et CREATION 70 LOOSELAY est réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 « Revêtements de sol collés PVC » (décembre 2020).

La pose sur dalle vinyle amiante est exclue.

### 2.4.3.6.13. Matériaux associés

Tous les produits cités au §2.2.3 du présent dossier technique doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

La mise en œuvre du produit de maintien est réalisée sur les supports préparés et réceptionnés conformément aux prescriptions des §2.4.3 du présent document technique.

#### 2.4.3.7. Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, le profilé CJ 20+5 avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple (Cf Annexe).

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

#### 2.4.3.8. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu au revêtement CREATION 55 LOOSELAY et CREATION 70 LOOSELAY. (Cf Annexe).

#### 2.4.3.9. Traitement des joints périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est simplement découpé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

La société GERFLOR préconise pour le traitement des locaux en E2 la mise en œuvre suivantes :

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en laissant un jeu de 3 à 5 mm et celui-ci est traité par remplissage à l'aide d'un mastic MS polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe.

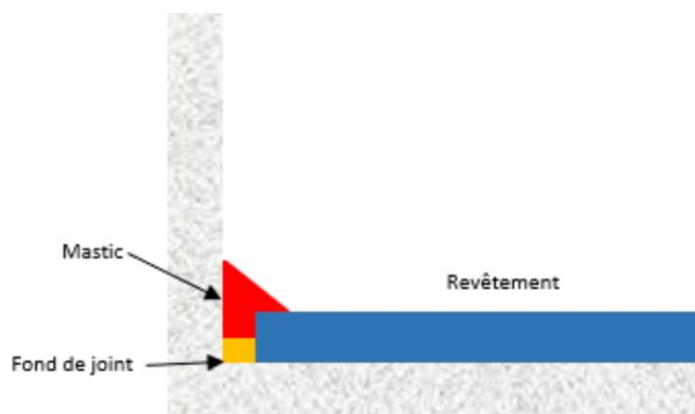
#### Dans les locaux classés E2 sur dalle vinyle-amiante :

Un calfatage est réalisé en aménageant un espace de 3 à 5 mm entre le bord du revêtement et le mur ou l'huissérie ou la tuyauterie.

Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic MS Polymère.

Le mastic MS Polymère est appliqué sur le ruban préconisé sur dalle vinyle-amiante.

(Voir schéma ci-dessous) :



La mise en œuvre des plinthes doit s'effectuer après la pose des lames / dalles CREATION 55 LOOSELAY et CREATION 70 LOOSELAY.

#### 2.4.3.10. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisséries

Le revêtement est découpé avec un jeu périphérique (5 mm) qui sera ensuite traité avec un mastic MS Polymère.

---

## 2.5. Réception – Mise en service

---

Dans le cas de la pose maintenue, la mise en service peut intervenir dès le lendemain de la pose du revêtement.

Dans le cas de la pose collée en plein, cf. § 11 de la norme NF DTU 53.12.



---

## 2.6. Entretien – Utilisation

---

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Entretien journalier: détergent neutre en balayage humide avec serpillière essorée (tous les 2 à 3 jours) alterné avec balayage à sec journalier;
- Entretien périodique: nettoyage par mono brosse basse vitesse avec disque rouge et détergent neutre pulvérisé;
- Ne jamais cirer, le matériau étant traité en surface la métallisation est à appliquer suivant l'aspect final désiré;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de le vernis de finition usine.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages privatifs et collectifs.

---

## 2.7. Traitement en fin de vie

---

Pas d'information apportée

---

## 2.8. Assistance technique

---

### 2.8.1. Soutien à la préconisation

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

### 2.8.2. Soutien lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

---

## 2.9. Principes de fabrication et de contrôle

---

### 2.9.1. Fabrication

La fabrication est effectuée pour le compte de la Société GERFLOR sur la base d'un cahier des charges contractuel signé par les 2 parties incluant les spécifications techniques du produit.

### 2.9.2. Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis conformément au cahier des charges contractuel signé entre la société GERFLOR et la société sous-traitante.

Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

---

## 2.10. Mentions des justificatifs

---

### 2.10.1. Résultats expérimentaux

#### Réaction au feu

Cf. Article 1.2.2.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

#### Aptitude à l'emploi

##### **CREATION 55 LOOSELAY**

- Epaisseur totale
- Epaisseur couche d'usure
- Poids total
- Dimensions des lames/dalles
- Equerrage/Rectitude
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et curling
- Poinçonnement rémanent
- Chaise à roulettes (25.000 cycles)
- Pelage de la couche d'usure
- Dilatation des lames/dalles entre 12 et 38°C
- (*Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° AD-18-0384 du 04/06/2018*).
- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble (P0; 100kg)
- (*Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° AD-18-0580-2 du 17/09/2018*).
- *Essai Cisaillement selon EN1373: Creation 55 Looselay avec 5 poissants + Fix & Free 740 après vieillissement naturel et en étuve*.
- (*RAPPORT TECHNIQUE N° 18/145*).

**CREATION 70 LOOSELAY**

- Epaisseur totale
- Epaisseur couche d'usure
- Poids total
- Dimensions des lames/dalles
- Equerrage/Rectitude
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et curling
- Poinçonnement rémanent
- Chaise à roulettes (25.000 cycles) (pose libre et pose poissée)
- Pelage de la couche d'usure
- Dilatation des lames/dalles entre 12 et 38°C
- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble (P0 ; 100kg) (pose poissée)
- *(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° AD-18-0743 du 05/12/2018 et n°DA-19-0549 du 24/09/2019).*

**CREATION 55 / 70 LOOSELAY**

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur sur une maquette grand format : Cycles de variations de température ambiante ;
- *(Rapport d'essais du CSTB n°R2EM-RES-19-26078267/1 du 28/03/2019).*
- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur sur une maquette du revêtement : Cycles d'exposition à un rayonnement thermique ;
- *(Rapport d'essais du CSTB n°R2EM-RES-19-26078267/1 du 28/03/2019).*

**2.10.2. Références chantiers**

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2018.

Quantité posée :

- CREATION 55 LOOSELAY 245000 m<sup>2</sup>
- CREATION 70 LOOSELAY 130000 m<sup>2</sup>

## 2.11. Annexes du Dossier Technique


## Tableaux et figures du Dossier Technique


## Annexe 1 – Joint de dilatation


**SEUILS - COUVRE-JOINTS** Couvre-joints

**COUVRE-JOINTS DE SOL ALU**

**BORDS DROITS**



 Si passage important privilégiez 1 côté percé + 1 côté adhésif





Référence	Longueur
2806	3,40 m
2801	

Charge admissible: 8,0

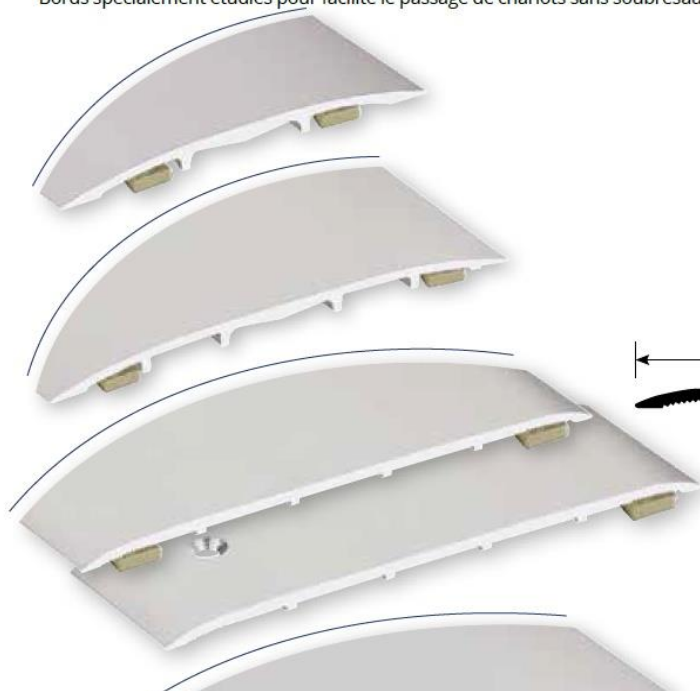



Référence	Longueur
2816	3,40 m
2811	

Charge admissible: 28

**BORDS BISEAUTÉS**


Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.






Référence	Longueur
2821	3,00 m

Charge admissible : 10



Référence	Longueur
2820	3,00 m

Charge admissible : 50



Référence	Longueur
2814	3,00 m
2815	3,00 m

Charge admissible : 70

Référence	Longueur

## Annexe 2 – Seuils

## Seuils de porte

Arrêts - rampes

## Rampes d'accès

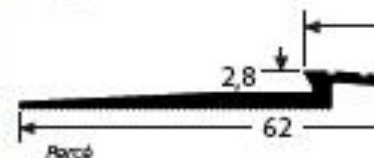
## ● RAMPES D'ACCÈS 2,8 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des sols PVC ou dalles LVT.



Pour îlots en magasin

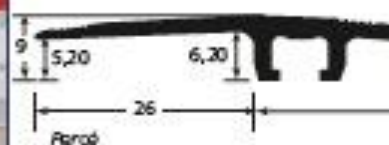


## ● RAMPE D'ACCÈS 6 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des dalles emboîtables à queue d'arronde du type GTI (Gerflor).

LVT



Angle sortant

## ● RAMPE D'ACCÈS 8 mm



Pour permettre facilement l'accès aux chariots (supermarchés) ou pour délimiter des zones en magasin.



## Annexe 3 – Raccordement au revêtement adjacent

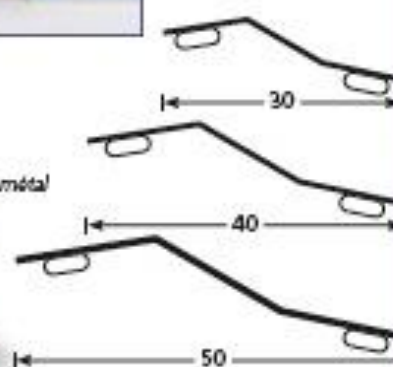
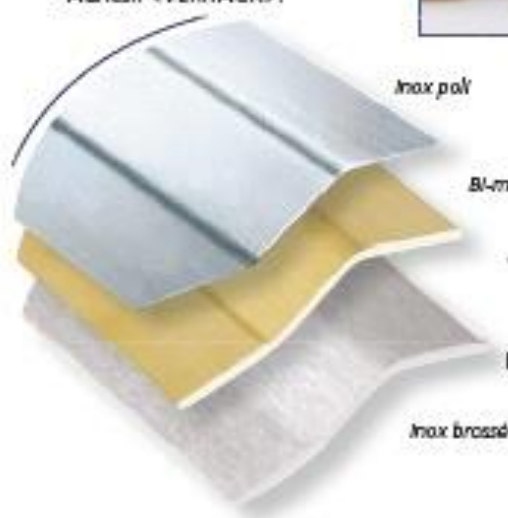
### Seuils de porte

 Rattrapage

### Différences de niveaux

#### ● D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VERITACK».

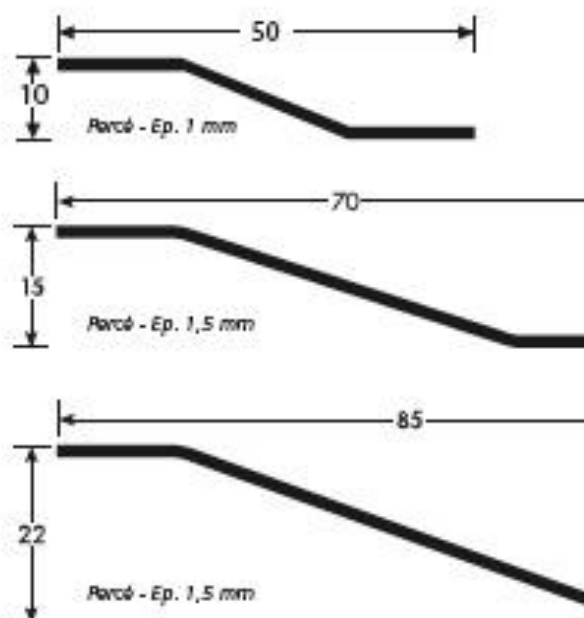


#### LIVRÉ EN VRAC

Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR MATIÈRE E
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox
		Inox brossé
		Bimetal
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox
		Bimetal
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox
		Inox brossé
		Bimetal

#### ● D.N. PERCÉES

Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



#### ● ARRÊTS DÉNIVELÉS